

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 407

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 9

I. – À l’alinéa 11, supprimer le mot :

« autre ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après la première occurrence du mot :

« européenne »,

insérer les mots :

« , autre que la France, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.